

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS

Le 05/10/2022



Bien : Plafonds R+3
Adresse : Dossier N° 498775
 5 rue de Parme
 75009 PARIS
Numéro de lot : NC
Référence Cadastre : NC

PROPRIETAIRE

PREFECTURE DE POLICE - PALAIS
 Service des Affaires Immobilières
 Département Exploitation-Section Entretien
 Immo 1 bis Rue de Lutèce
 75195 PARIS - 1ER Cedex 04

DEMANDEUR

PREFECTURE DE POLICE - PALAIS Service
 des Affaires Immobilières
 Département Exploitation-Section Entretien
 Immo 1 bis Rue de Lutèce
 75195 PARIS - 1ER Cedex 04



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012

A	INFORMATIONS GENERALES	
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Plafonds R+3 Cat. du bâtiment : - Etage : 3ème Numéro de Lot : NC Référence Cadastre : NC Date du Permis de Construire : Non Communiquée		
Adresse : Dossier N° 498775 5 rue de Parme 75009 PARIS		
Propriété de : PREFECTURE DE POLICE - PALAIS Service des Affaires Immobilières Département Exploitation-Section Entretien Immo 1 bis Rue de Lutèce 75195 PARIS - 1ER Cedex 04		
A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : PREFECTURE DE POLICE - PALAIS Service des Affaires Immobilières		
Adresse : Département Exploitation-Section Entretien Immo 1 bis Rue de Lutèce 75195 PARIS - 1ER Cedex 04		
Qualité : Institutions		
Documents remis : Néant		
Moyens mis à disposition : Néant		
A.3	EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : 49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS A Le repérage a été réalisé le : 22/09/2022 Par : LEFLOND Stéphane N° certificat de qualification : 17-1089 Date d'obtention : 20/12/2017 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 102, route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE		
Date d'émission du rapport : 05/10/2022 Accompagnateur : Aucun Laboratoire d'Analyses : FLASHLAB PARIS Site de Longjumeau 1, chemin de Saulxier 91160 LONGJUMEAU Numéro d'accréditation : 1-5952 Organisme d'assurance professionnelle : MMA Adresse assurance : N° de contrat d'assurance : 114.231.812 Date de validité : 31/12/2022		
Date de commande : 16/09/2022		
Important : L'intervention a été réalisée en site occupé et avant curage du bâtiment. Nous restons à votre disposition en cas de doute pendant et après curage du bâtiment.		
B	CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise		
Date d'établissement du rapport : Fait à Sainte-Geneviève-Des-Bois le 05/10/2022 Cabinet : GENOVEXPERT Nom du responsable : PECHEUX Frédérique Nom du diagnostiqueur : LEFLOND Stéphane		

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.



C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	2
DESIGNATION DU BATIMENT	2
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	2
EXECUTION DE LA MISSION	2
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	2
SOMMAIRE	3
CONCLUSION(S)	4
RESERVES ET COMMENTAIRES	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES CONCERNES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION	4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	4
PROGRAMME DE REPERAGE.....	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDENTS	6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION	7
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	8
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	8
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE C DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	8
COMMENTAIRES	8
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	9
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	14
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	16
ATTESTATION(S)	21



D	CONCLUSION(S)
	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
	RESERVES ET COMMENTAIRES
	Néant

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
1	Bureau DSPAP 306	3ème	Mur	Mur	Peinture+toile+plâtre
			Plafond	Plafond	Peinture+toile+plâtre
2	Bureau DSPAP 302	3ème	Mur	Mur	Peinture+toile+plâtre (équivalence ech P002)
			Plafond	Plafond	Peinture+toile+plâtre (équivalence ech P001)
4	Salle des scellés	3ème	Plafond	Plafond	Peinture+toile+plâtre
			Cloison	Mur	Peinture+carton/plâtre
			Mur	Mur	Peinture+toile+plâtre (équivalence ech P002)
5	Bureau DSPAP 307	3ème	Plafond	Plafond	Peinture+plâtre
			Mur	Mur	Peinture+toile+plâtre (équivalence ech P002)
			Cloison	Mur	Peinture+carton/plâtre (équivalence ech P004)
7	Douche	3ème	Plafond	Plafond	Peinture+plâtre (équivalence ech P005)
			Cloison	Mur	Peinture+carton/plâtre (équivalence ech P004)
8	Bureau DSPAP 310	3ème	Plafond	Plafond	Peinture+enduit+plâtre
			Mur	Mur	Peinture+toile+plâtre (équivalence ech P002)

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun



E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Éléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses.... Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Éléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gainés et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourages de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieurs). Interfaces entre structures. Gainés et coffres horizontaux. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Éléments en fibres-ciment.



F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 22/09/2022

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre C.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

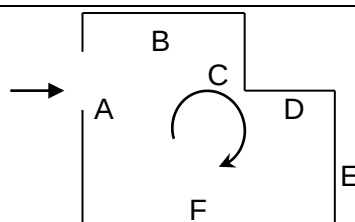
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



Description des travaux envisagés : Ouverture des plafonds le long de la façade avant et le long de la façade arrière.

G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification	Travaux
1	Bureau DSPAP 306	3ème	OUI		Concernée
2	Bureau DSPAP 302	3ème	OUI		Concernée
3	Dégagement	3ème	OUI		Non concernée
4	Salle des scellés	3ème	OUI		Concernée
5	Bureau DSPAP 307	3ème	OUI		Concernée
6	Dégagement 2	3ème	OUI		Non concernée
7	Douche	3ème	OUI		Concernée
8	Bureau DSPAP 310	3ème	OUI		Concernée

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Bureau DSPAP 306	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement PVC
2	Bureau DSPAP 302	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement PVC
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture
3	Dégagement	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement PVC
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture
4	Salle des scellés	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement PVC
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture
5	Bureau DSPAP 307	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement PVC
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture
6	Dégagement 2	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement PVC
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond après 2000
7	Douche	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/faïence
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond après 2000/plâtre/peinture
8	Bureau DSPAP 310	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement PVC
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Référence prélèvement	Critère de décision
1	Bureau DSPAP 306	3ème	Mur	Mur	Peinture+toile+plâtre	P002	Résultat d'analyse
			Plafond	Plafond	Peinture+toile+plâtre	P001	Résultat d'analyse
2	Bureau DSPAP 302	3ème	Mur	Mur	Peinture+toile+plâtre (équivalence ech P002)	P002	Résultat d'analyse
			Plafond	Plafond	Peinture+toile+plâtre (équivalence ech P001)	P001	Résultat d'analyse
4	Salle des scellés	3ème	Plafond	Plafond	Peinture+toile+plâtre	P003	Résultat d'analyse
			Cloison	Mur	Peinture+carton/plâtre	P004	Résultat d'analyse
			Mur	Mur	Peinture+toile+plâtre (équivalence ech P002)	P002	Résultat d'analyse
5	Bureau DSPAP 307	3ème	Plafond	Plafond	Peinture+plâtre	P005	Résultat d'analyse
			Mur	Mur	Peinture+toile+plâtre (équivalence ech P002)	P002	Résultat d'analyse
			Cloison	Mur	Peinture+carton/plâtre (équivalence ech P004)	P004	Résultat d'analyse
7	Douche	3ème	Plafond	Plafond	Peinture+plâtre (équivalence ech P005)	P005	Résultat d'analyse
			Cloison	Mur	Peinture+carton/plâtre (équivalence ech P004)	P004	Résultat d'analyse
8	Bureau DSPAP 310	3ème	Plafond	Plafond	Peinture+enduit+plâtre	P006	Résultat d'analyse
			Mur	Mur	Peinture+toile+plâtre (équivalence ech P002)	P002	Résultat d'analyse

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste C de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
----------	-------------	-----------------	--

COMMENTAIRES

Néant



ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
PREFECTURE DE POLICE - PALAIS	49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS	3ème - Bureau DSPAP 306
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+toile+plâtre	29/09/2022	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Plafond - Plafond		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Peinture+toile+plâtre		Non précisée

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

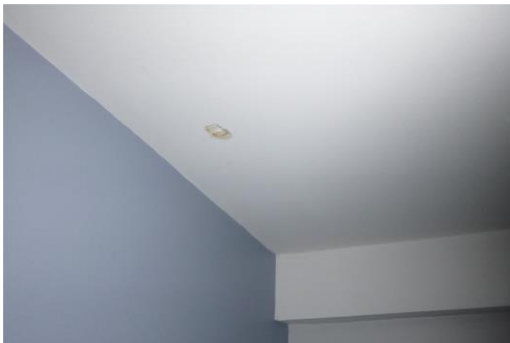
Référence Couche	Description visuelle
C1	Matériau fibreux
C2	Plâtre, Peinture, Peinture, Beige, Beige, Peinture souple, Peinture souple, Matériau fibreux, Matériau fibreux, Indissociables
C2	, Indissociables
C3	Peinture, Beige, Plâtre, Indissociables
C4	Peinture souple, Tresse, Peinture, Beige, Plâtre, Indissociables

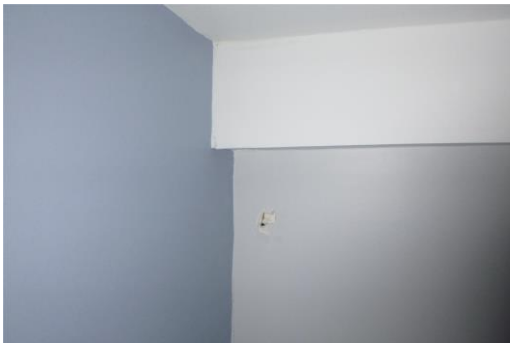
DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées
C3		Fibres d'amiante non détectées
C4		Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P002		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
PREFECTURE DE POLICE - PALAIS	49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS	3ème - Bureau DSPAP 306
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+toile+plâtre	29/09/2022	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Mur - Mur		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Peinture+toile+plâtre		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Matériau fibreux	
C2	Plâtre, Peinture, Peinture, Peinture souple, Peinture souple, Tresse, Tresse, Indissociables, Indissociables	
C3	Peinture souple, Tresse, Peinture, Plâtre, Indissociables	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées
C3		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
PREFECTURE DE POLICE - PALAIS	49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS	3ème - Salle des scellés
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+toile+plâtre	29/09/2022	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Plafond - Plafond		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Peinture+toile+plâtre		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Matériau fibreux	
C2	Plâtre, Peintures, Peintures, Indissociables, Indissociables	
C3	Peintures, Plâtre, Indissociables	
C4	Peinture souple, Blanc(he), Matériau fibreux, Indissociables	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées
C3		Fibres d'amiante non détectées
C4		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
PREFECTURE DE POLICE - PALAIS	49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS	3ème - Salle des scellés
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+carton/plâtre	29/09/2022	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Cloison - Mur		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Peinture+carton/plâtre		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Papier	
C2	Plâtres, Peinture souple, Peinture souple, Papier, Papier, Indissociables, Indissociables	
C3	Peinture souple, Papier, Plâtres, Indissociables	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées
C3		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
PREFECTURE DE POLICE - PALAIS	49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS	3ème - Bureau DSPAP 307
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+plâtre	29/09/2022	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Plafond - Plafond		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Peinture+plâtre		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Plâtre, Peintures, Trace(s) de Matériau hétérogène, Indissociables	
C2	Peintures, Plâtre, Trace(s) de Matériau hétérogène, Indissociables	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées

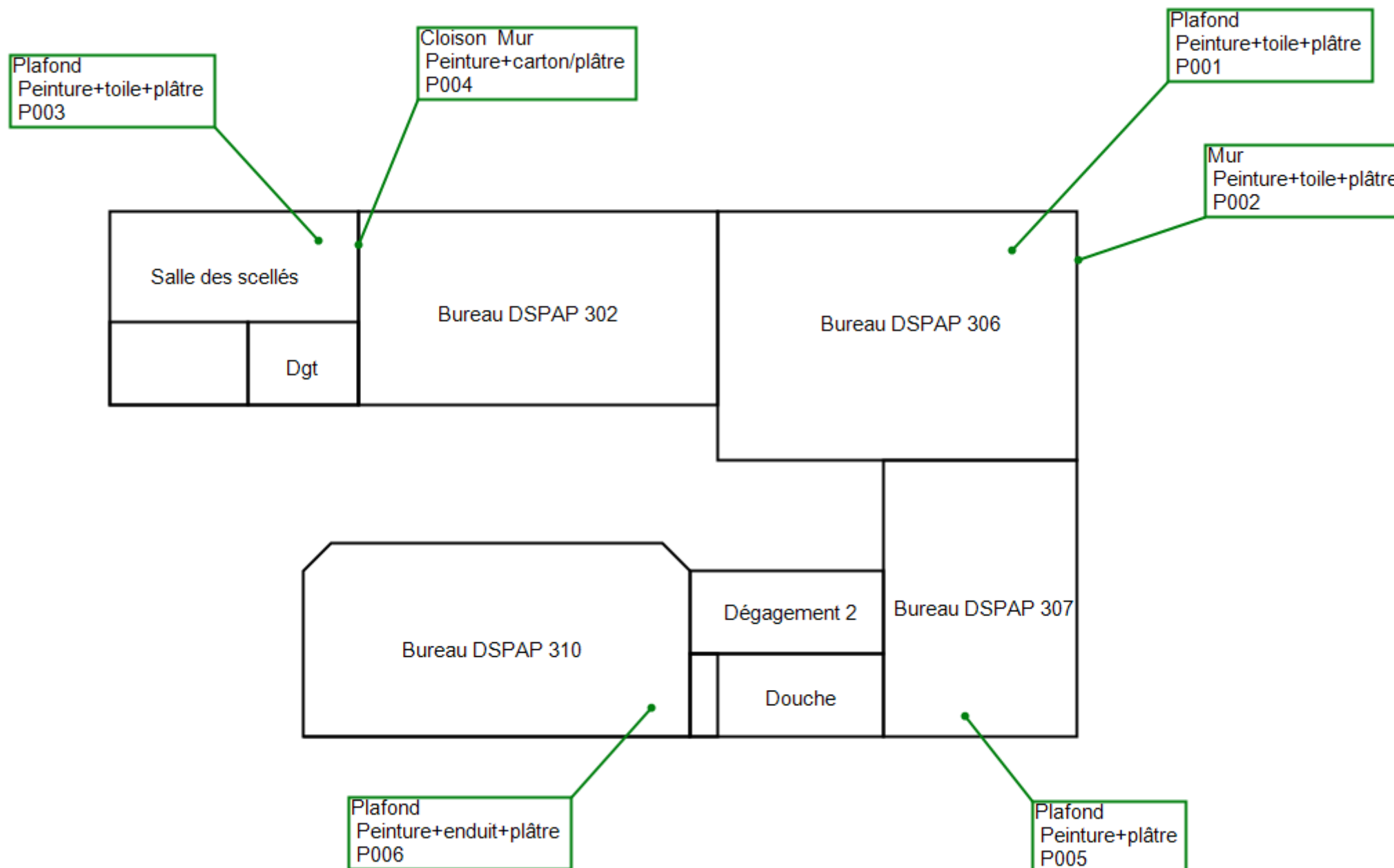
PRELEVEMENT : P006		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
PREFECTURE DE POLICE - PALAIS	49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS	3ème - Bureau DSPAP 310
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+enduit+plâtre	29/09/2022	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Plafond - Plafond		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Peinture+enduit+plâtre		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Plâtre, Peinture, Indissociables	
C2	Peinture, Plâtre, Indissociables	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE 2 – CROQUIS



Client : PREFECTURE DE POLICE - PALAIS Service des Affaires
N° dossier : 49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS
N° planche : 1/1 Version : 0
Type : Croquis
Date : 29/09/2022
Intervenant : LEFLOND Stéphane
Origine du plan : Cabinet de diagnostics

Titre : **R+3**
Adresse : Dossier N° 498775
5 rue de Parme
75009 PARIS
Bâtiment :
Niveau :
Commentaire :



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Procès verbal d'analyse 22FPP017108



RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Référence FlashLab : 22FPP017108 Référence client : 49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS Adresse du site : 5 rue de Parme - 75009 PARIS	Date de réception : 30/09/2022 Edition du rapport : 05/10/2022 à 12:21
--	--	---

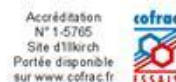
Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat	
		Nb	Traitement	Nb	Méthode		Analyste
Référence échantillon FlashLab : 22FPP017108-001 Référence échantillon client : P001 - Peinture+toile+plâtre							
Localisation : 3ème - Bureau DSPAP 306 - Plafond - Plafond							
# Plâtre, Peinture, Beige, Peinture souple, Matériau fibreux, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Beige, Plâtre, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture souple , Tresse, Peinture, Beige, Plâtre, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau fibreux	# Matériau synthétique, Fibres synthétiques	#2	N/A	#2	# MOLP	bahloul	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 22FPP017108-002 Référence échantillon client : P002 - Peinture+toile+plâtre							
Localisation : 3ème - Bureau DSPAP 306 - Mur - Mur							
# Plâtre, Peinture, Peinture souple, Tresse, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture souple, Tresse, Peinture, Plâtre, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau fibreux	# Matériau synthétique, Fibres synthétiques	#2	N/A	#2	# MOLP	bahloul	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'acheminement et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 20 décembre 2019.
 **Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

R-PVR-FOR-1-11

1/4





Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Référence FlashLab : 22FPP017108 Référence client : 49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS Adresse du site : 5 rue de Parme - 75009 PARIS	Date de réception : 30/09/2022 Edition du rapport : 05/10/2022 à 12 21
--	--	---

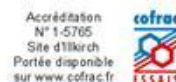
Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP017108-003 Référence échantillon client : P003 - Peinture+toile+plâtre							
Localisation : 3ème - Salle des scellés - Plafond - Plafond							
# Plâtre, Peintures, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peintures, Plâtre, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture souple, Blanc(he), Matériau fibreux, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau fibreux	# Matériau synthétique, Fibres synthétiques	#2	N/A	#2	# MOLP	fbahloul	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 22FPP017108-004 Référence échantillon client : P004 - Peinture+carton/plâtre							
Localisation : 3ème - Salle des scellés - Mur - Cloison							
# Plâtres, Peinture souple, Papier, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture souple, Papier, Plâtres, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Papier	# Matériau granuleux, Fibres de papier	#2	N/A	#2	# MOLP	fbahloul	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les vides soumis à l'essai. Le laborateur ne saurait être responsable de l'acheminement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accreditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2010 modifié par l'arrêté du 20 décembre 2019.
 **Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

R-PFR-FOR-1-11

2/4





Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Référence FlashLab : 22FPP017108 Référence client : 49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS Adresse du site : 5 rue de Parme - 75009 PARIS	Date de réception : 30/09/2022 Edition du rapport : 05/10/2022 à 12 21
--	--	---

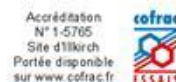
Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 22FPP017108-005 Référence échantillon client : P005 - Peinture+plâtre Localisation : 3ème - Bureau DSPAP 307 - Plafond - Plafond							
# Plâtre, Peintures, Trace(s) de Matériau hétérogène, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peintures, Plâtre, Trace(s) de Matériau hétérogène, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 22FPP017108-006 Référence échantillon client : P006 - Peinture+enduit+plâtre Localisation : 3ème - Bureau DSPAP 310 - Plafond - Plafond							
# Plâtre, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Plâtre, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	ntortrotau	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laborateur ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2010 modifié par l'arrêté du 20 décembre 2019.
 **Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

R-PFR-FOR-1-11

3/4





Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Référence FlashLab : 22FPP017108 Référence client : 49428 - 5 RUE PARME R+3 PLAFONDS Adresse du site : 5 rue de Parme - 75009 PARIS	Date de réception : 30/09/2022 Edition du rapport : 05/10/2022 à 12 21
--	--	---

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
 Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.

** MOLP : L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.

*** META : L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : ATLIG Latife
 Chef d'équipe

ATLIG Latife

N/A* Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches interconnectées.
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laborateur ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accreditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2010 modifié par l'arrêté du 20 décembre 2019.
 *Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

R-PFR-FOR-1-11

-4/4



ATTESTATION(S)



Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

GENOVEXPERT
Madame FREDERIQUE PECHEUX
257 BIS AVENUE GABRIEL PERI
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 3 000 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 4 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 01/07/2015

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 16 décembre 2021

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

SUBERVIE ASSURANCES
 Agent Général exclusif MMA
 30, cours du Maréchal Juin - B.P 29
 33023 BORDEAUX CEDEX
 Tél : 05.56.91.20.67 Fax : 05.56.91.95.75
 Email : subervie.assurances@mma.fr
 SARL au capital de 401 222 €
 N° ORIAS : 07001677 www.orias.fr



F0278

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES / RCS LE MANS 775 652 126
 MMA IARD / SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 537 052 350 EUROS / RCS LE MANS 440 040 882
 SIÈGES SOCIAUX : 14, BOULEVARD MARIE ET ALEXANDRE OYON - 72000 LE MANS CEDEX 9
 ENTREPRISES RÉGIES PAR LE CODE DES ASSURANCES



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

LEFLOND Stéphane
sous le numéro **17-1089**

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- ☒ **Amiante sans mention** Prise d'effet : 19/10/2018 Validité : 18/10/2023
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- ☒ **Amiante avec mention** Prise d'effet : 19/10/2018 Validité : 18/10/2023
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- ☒ **DPE Individuel** Prise d'effet : 01/02/2018 Validité : 31/01/2023
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011
- ☒ **Gaz** Prise d'effet : 19/12/2017 Validité : 18/12/2022
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.
- ☒ **CREP** Prise d'effet : 19/12/2017 Validité : 18/12/2022
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- ☒ **Termites Métropole** Prise d'effet : 30/01/2018 Validité : 29/01/2023
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- ☒ **Electricité** Prise d'effet : 30/01/2018 Validité : 29/01/2023
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009



Accréditation
0744041
portée départementale
www.cofra.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcdia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

